

**DELIBERATION N° 12/2018**  
*relative à l'attribution de subvention 2018*

- Vu** les articles L.912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R912-36 à R912-47 et R912-50 à R912-66 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 ;
- Vu** le budget 2018 approuvé par le conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**Le conseil adopte les dispositions suivantes :**

**Article unique -**

Le conseil du CIDPMEM 64/40 donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de 4.573 € au Lycée Maritime de Ciboure.

Votants (présents ou représentés)	14	Favorable	14	Défavorable		Abstention	
---	----	-----------	----	-------------	--	------------	--

Ciboure, le 30 novembre 2018.

Le Président,



Serge LARZABAL